



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 01/2021 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 26 Votants : 29 Procurations : 03

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt et un, le onze février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes Joseph Bernes - Place du 8 mai 1945- conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 04 Février 2021.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BÉLABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFÉ, CAIRE, CAMBOULIVES, DEJUNIAT-BERNARDINI, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LAJAT, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTÉGUT, PILON, PREVOST, SAFON, VIGNEAU, VIGNERES, ZAMBONI.

PROCURATIONS

| | | |
|---------------|---|-------------------------|
| M. LABORIE | à | M. BERNES |
| Mme BAKER | à | Mme AGUERRE |
| M. BERNARDINI | à | Mme DEJUNIAT-BERNARDINI |

SECRETARE : M. VIGNEAU a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : CONSEIL MUNNICIPAL - vote du huis clos

- En vertu de l'article L.2121-18 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;
- En raison de la crise sanitaire du COVID-19 ;
- Considérant les recommandations du Gouvernement afin de garantir les meilleures conditions de sécurité sanitaires possibles ;
- Outre le déplacement de la réunion dans la salle des fêtes (salle mieux adaptée au respect des gestes barrières que la salle du conseil municipal habituelle) et de la mise en place de ces gestes barrières ;
- Considérant que tout doit être mis en œuvre pour assurer la sécurité des personnes présentes ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter le huis clos pour cette séance.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 29

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- De voter le huis clos pour la séance du jour.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 12 février 2021

Le Maire,

Michel BEUILLÉ